



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours professionnel de secrétaire  
administratif de classe supérieure  
spécialité contrôle des transports  
terrestres**

**Session 2021**

## Rédacteur

---

**Moussa BELOUASSAA** - Président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I.CONTEXTE GÉNÉRAL .....</b>	<b>4</b>
A.TEXTES RÉGLEMENTAIRES .....	4
B.CALENDRIER DES ÉPREUVES .....	5
C.STATISTIQUES .....	5
<b>II.L'ÉPREUVE ÉCRITE .....</b>	<b>5</b>
A.OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS .....	5
B.CONSEILS AUX CANDIDATS .....	5
<b>III.L'ÉPREUVE ORALE.....</b>	<b>6</b>
A.OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS .....	6
B.CONSEILS AUX CANDIDATS .....	7

# *Rapport général du président du jury*

*Monsieur Moussa BELOUASSAA, APAE.*

Concours professionnel des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable – classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres  
*session 2021*

## **I. CONTEXTE GÉNÉRAL**

### **A. Textes réglementaires**

Ce concours professionnel est ouvert aux secrétaires administratifs du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau, ayant atteint le 4e échelon du premier grade de SACDD au 1er jour des épreuves.

Le concours 2021 était ouvert pour 6 postes. Il comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Décret no 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret no 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

Arrêté du 27 avril 2016 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres.

Arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres

Arrêté du 28 décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres.

Arrêté du 14 avril 2021 fixant la composition du jury du concours professionnel de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres – session 2021.

Arrêté du 02 septembre 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres.

## B. Calendrier des épreuves

Le concours 2021 s'est déroulé le 14 septembre 2021 (épreuve écrite d'admissibilité) et le 15 novembre 2021 (épreuve orale d'admission).

## C. Statistiques

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'écrits	Admissibles	Présents à l'oral	Admis sur LP	Admis sur LC
2013	6	165	114	29	26	6	2
2014	8	108	69	30	24	8	4
2015	7	65	31	21	17	7	2
2016	5	55	26	14	12	5	2
2017	4	54	26	13	11	4	2
2018	4	49	21	15	13	4	2
2019	3	54	20	9	9	3	1
2020	3	17	8	6	6	3	1
2021	6	30	10	10	10	6	0

## I. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite consiste à répondre par un court développement (10 et 20 lignes), à une série de 4 questions à partir d'un dossier (15 pages) comportant des documents relatifs aux politiques publiques portées par les ministères chargés du développement durable et du logement. (durée : 2 heures)

2021 était la cinquième session du concours professionnel avec cette nouvelle épreuve écrite.

Le sujet proposé portait sur les nouvelles mesures adoptées par l'Union Européenne (UE) dans le cadre du Paquet Mobilité de 2019 notamment en ce qui concerne le contrôle du détachement des conducteurs routiers et des conditions de travail de ces derniers.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse, clarté de l'expression écrite.

10 candidat(e)s sur 30 inscrits et éligibles se sont présenté(e)s à l'épreuve écrite soit un taux d'absentéisme d'environ 67%.

L'épreuve est notée sur 20 avec un coefficient de 3.

La moyenne des notes de l'épreuve a été de 11,75/20 ; aucune note éliminatoire n'a été attribuée. La note la plus élevée a été de 16,50/20.

Suite à la fixation de la barre d'admissibilité par le jury à 10/20, les 10 candidat(e)s ont été déclaré(e)s admissibles.

## A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Tous les candidat(e)s n'ont pas réussi à répondre à l'ensemble des questions du concours professionnel. Il est clairement apparu qu'une partie d'entre eux n'a pas su dégager les éléments essentiels des différents documents pour répondre avec précision aux différents aspects du sujet proposé.

La correction des copies a mis en avant l'absence de maîtrise des candidat(e)s à satisfaire aux compétences attendues. Les copies rendues manquent souvent de pertinence et de cohérence en raison d'un manque de structuration du développement. Les réponses sont souvent très superficielles alors que les documents joints contiennent les éléments importants mais qui n'ont pas été repérés et exploités par les candidats.

Plusieurs copies se sont avérées particulièrement difficiles à corriger en raison du manque de lisibilité de l'écriture.

## B. Conseils aux candidats

Il est impératif de bien structurer les réponses aux questions posées en lisant attentivement les termes de l'énoncé en particulier celles qui invitent à faire l'analyse d'une situation donnée. C'est notamment dans le sujet proposé, le cas de la question portant sur les mesures adoptées qui ont vocation à lutter contre la concurrence déloyale dans les transports routiers de marchandises.

Dans ce type d'exercice, il n'est pas demandé d'intégrer toutes les informations contenues dans les documents proposés, mais de choisir celles en cohérence avec le sujet. Cette sélection permettant de rester dans les limites du sujet.

Dans cette épreuve, il est important de montrer son aptitude à synthétiser. Il faut savoir dégager et présenter les points essentiels.

Par ailleurs, les candidat(e)s doivent s'efforcer d'écrire lisiblement dans un style rédactionnel précis et concis pour respecter la contrainte d'un développement limité en nombre de lignes.

## I. L'ÉPREUVE ORALE

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes et qualités personnelles ainsi que sa motivation. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

10 candidat(e)s étaient convoqué(e)s à l'épreuve orale du concours professionnel de SACDD classe supérieure spécialité contrôle des transports terrestres.

D'une manière générale, les candidat(e)s issu(e)s de la spécialité « contrôle des transports terrestres » ont fait une présentation dans le temps imparti en présentant leur parcours professionnel et les missions dévolues aux contrôleurs des transports terrestres. Cependant, certain(e)s candidat(s) ont fait un exposé impersonnel et imprécis ou trop succinct de leur activité professionnelle. Les autres candidat(e)s de la filière « administration générale » ont majoritairement opté pour une présentation chronologique de leur carrière professionnelle.

La seconde partie de l'entretien était destinée, au travers de questions posées par les membres de jury, à approfondir les thèmes présentés par les candidats.

Les meilleurs candidats ont su analyser les différentes situations proposées dans la mise en situation qui leur a été soumise. Par ailleurs, au cours de l'entretien, ils ont situé leur activité de contrôleur des transports terrestres au regard des enjeux et objectifs actuels de la politique de contrôle des transports routiers. Toutefois, certain(e)s ont eu des difficultés à apporter des réponses précises sur ces sujets liés au métier de contrôleur des transports terrestres telles que les situations de concurrence déloyale dans le secteur des transports routiers voire sur les réglementations applicables (les règles du cabotage routier par exemple).

Les candidat(e)s ont su exposer leur motivation à se présenter au concours, en indiquant soit qu'ils ou elles souhaitaient franchir cette étape pour pouvoir se présenter au concours de classe exceptionnelle, ou bien simplement voir reconnaître leur expérience et leur légitimité dans un métier qu'ils pratiquent depuis plusieurs années. Actuellement, le recrutement interne et externe se fait au niveau de la classe supérieure.

Les candidat(e)s qui ont obtenu les meilleures notes sont des contrôleurs confirmés qui ont été capables de montrer de manière concrète qu'ils avaient une bonne maîtrise technique pour effectuer des opérations complexes (contrôle des véhicules de transport de matières dangereuses, respect des règles du cabotage, détection des fraudes) et qui ont su développer des compétences par la formation continue leur permettant ainsi de bien appréhender les enjeux actuels de régulation du secteur des transports routiers.

Généralement, les candidat(e)s de la filière « administration générale » qui ont présenté cette épreuve orale indiquent comme motivation l'envie d'une activité professionnelle dans un nouveau domaine et de nature opérationnelle. Pourtant, ils n'ont pas pris l'initiative de rencontrer leurs collègues contrôleurs des transports terrestres pour s'informer des conditions d'exercice des fonctions de ce métier spécifique, ni du contenu de la formation initiale qu'il devrait suivre s'ils étaient amenés à exercer ces fonctions de contrôle.

Il faut noter que s'agissant d'un concours professionnel de promotion au sein de la filière « contrôle des transports terrestres », les candidat(e)s issu(e)s de la filière « administration générale » ne peuvent satisfaire à la totalité des exigences de l'épreuve orale qui a vocation à valider principalement l'expérience acquise dans l'exercice d'un métier spécifique.

## A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Certain(e)s candidat(e)s ont fait un exposé confus (absence de repère chronologique ou thématique) ou trop succinct de leur activité professionnelle. De même, la majorité des candidat(e)s a été dans l'incapacité d'illustrer de manière concrète comment les contrôles concourent à la régulation économique et sociale du secteur.

C'est souvent plus une description formelle d'une journée de travail avec les détails de l'organisation du service auquel appartiennent les candidat(e)s sans mise en avant des apports personnels et de l'intérêt des différents postes occupés et des actions marquantes menées ; ce qui ne permet pas de valoriser le parcours au bénéfice du candidat.

Peu de candidats ont su décrire les enjeux et priorités en matière de contrôle des transports terrestre dans leur service ou leur territoire.

## B. Conseils aux candidats

Il peut être conseillé aux candidat(e)s de bien préparer leur présentation orale en proposant des sujets ou des situations qu'ils ou elles seront capables de développer de manière concrète lors des questions posées par le jury en deuxième partie de l'entretien notamment sur les questions relatives aux missions de régulation de la politique de contrôle des transports routiers. De même, il serait souhaitable que les candidat(e)s se tiennent informé(e)s des actualités sociales et économiques du secteur afin d'illustrer de manière pertinente des stratégies ou méthodologies de contrôle.

Par ailleurs, le jury a constaté qu'un nombre non négligeable de candidat(e)s n'ont pu répondre à des questions simples sur des thématiques pourtant mises en avant dans leur RAEP (spécialiste d'un domaine spécifique réellement non maîtrisé, incapacité à expliquer de manière concrète la particularité de la mission qui a été confiée).

Certains candidats dans leur dossier RAEP ont joint des documents (lettres, rapport, compte-rendu...) non anonymisés. Le jury appelle la vigilance des candidats sur cette pratique. Tous les éléments contenus dans le dossier RAEP ne doivent comporter aucune information nominative.

Les candidat(e)s qui ont obtenu les meilleures notes ont été capables de montrer qu'ils avaient une bonne connaissance de leur métier, mais également de l'environnement professionnel lié aux transports et au développement durable.